

NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
DERIE	DEQUE.T.CE
140	80
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 1 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
		_
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ:
Legal Compliance Department	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable	Matt Tanzer
(Service de conformité juridique)	déontologie et conformité) (414) 524-2370	
J. J		

### **APPLICABILITÉ**

Entreprise	Oui
Divisions et filiales américaines à participation majoritaire	
Divisions et filiales non américaines à participation majoritaire	
Coentreprises et sociétés affiliées consolidées	Oui
Coentreprises et sociétés affiliées non consolidées	Oui

### **INTRODUCTION**

Johnson Controls s'engage à se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques anti-corruption applicables du monde entier. Les États-Unis, le Royaume-Uni et de nombreux autres gouvernements dans le monde ont mis en œuvre de telles lois pour interdire le versement ou l'offre de pots-de-vin aux agents du secteur public ou à des fins commerciales en relation avec la conservation d'un client ou l'obtention de quelque autre avantage indu. Johnson Controls doit se conformer à ces lois, qui peuvent influer sur nos opérations et nos activités aux États-Unis et dans le monde, qu'elles soient conduites directement ou indirectement par l'entreprise de tierces parties.

#### **OBJECTIF**

Cette politique anti-corruption (ci-après la « politique ») fournit un cadre permettant de :

- Promouvoir une conformité effective avec les lois et réglementations anti-corruption applicables par les organisations commerciales pertinentes de Johnson Controls.
- Nommer des responsabilités organisationnelles pour la conformité avec ces lois et réglementations dans toutes les opérations commerciales de Johnson Controls.
- Encourager l'engagement à se conformer aux lois, la transparence et l'intégrité dans toutes les activités commerciales comme indiqué dans la politique en matière d'éthique de Johnson Controls.



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 2 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

### PORTÉE

Cette politique traite des lois anti-corruption, réglementations et autres normes relatives à la corruption des agents du secteur public et à la corruption dans le secteur privé, à commencer par :

- le FCPA (Loi relative aux pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis;
- le Bribery Act (Loi sur la corruption) du Royaume-Uni;
- d'autres lois et réglementations pertinentes des États-Unis ou de tout pays étranger dans lequel Johnson Controls ou des personnes couvertes effectuent des affaires, des transactions, des négociations ou des opérations;
- les principes exposés dans la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et les commentaires de la Convention;
- le Principe 10 du Global Compact de l'ONU.

#### **DÉFINITIONS**

Les interdictions anti-corruption du Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA », Loi relative aux pratiques de corruption à l'étranger) entrent en jeu lorsqu'une personne couverte fournit quelque chose de valeur à un agent public étranger, avec un motif de corruption, ce qui veut dire dans l'objectif de :

- influencer un acte ou une décision officiel de cet agent ou affecter un acte ou une décision du Gouvernement;
- induire cet agent public à faire ou omettre de faire un acte en violation d'une obligation légale ;
- s'assurer un avantage indu, dans l'objectif d'obtenir, conserver ou orienter des affaires sur une personne quelconque.



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 3 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE :	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

**Fournir quelque chose de valeur** signifie payer, donner, promettre ou autoriser quelque chose de valeur, qui peut inclure un paiement (en espèces ou en nature), un prêt, une commission occulte ou non, un cadeau, des honoraires, une prime, une contribution, une donation, un remboursement de frais, une faveur réciproque, une opportunité professionnelle ou de formation, un avantage, un soutien ou tout autre avantage à des fins interdites.

Les partenaires d'entreprises commerciales incluent les actionnaires, les entrepreneurs principaux, les partenaires d'équipe, les partenaires de co-entreprises ou les sociétés affiliées ou bureaux étrangers.

Le personnel habilité sont les employés de Johnson Controls qui ont des responsabilités en matière d'approbations spéciales ou de contrôle en vertu de cette politique.

Les activités répréhensibles peuvent inclure des circonstances telles que :

- L'avantage ou la chose de valeur recherché l'est pour quelqu'un d'autre que la personne ou la partie qui verse le pot-de-vin.
- L'affaire recherchée n'implique pas un gouvernement.
- Le pot-de-vin n'atteint pas son objectif et aucun marché n'est passé ou aucun avantage n'est obtenu.
- Aucun avantage concurrentiel n'est obtenu pour Johnson Controls.
- L'agent public ou la personne qui reçoit le pot-de-vin n'est pas un décisionnaire du Gouvernement ou de l'administration pour l'avantage recherché par Johnson Controls.

La connaissance inclut la connaissance réelle de l'activité de corruption ou les circonstances où une personne est consciente de, mais accorde sciemment peu d'attention à, la forte probabilité qu'un pot-de-vin soit versé ou proposé.

Les parties extérieures incluent les agents, consultants, représentants, distributeurs, sous-traitants ou prestataires de services autorisés, qui incluent entre autres les agents de courtage en douane, les transitaires, les lobbyistes ou les autres consultants commerciaux en relation avec le secteur public.



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 4 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

### Un agent public est:

- une personne travaillant pour le Gouvernement, ou une agence gouvernementale, une sousdivision ou un intermédiaire, y compris sans s'y limiter les personnes employées ou travaillant pour des entreprises appartenant à ou contrôlées par l'État;
- un parti politique ou un agent d'un parti politique ;
- un candidat à une instance politique ;
- toute autre personne qui saurait que le paiement ou la promesse de paiement sera transmis à une des personnes ci-dessus.

Une personne politiquement exposée (PEP) est une personne qui a des relations personnelles ou familiales étroites avec des agents publics, par exemple des personnes qui ont un lien de sang ou sont liées par le mariage avec un agent public.

#### **APPLICABILITÉ**

Cette politique s'applique à tous les directeurs, cadres et employés de Johnson Controls, qui sont définies comme les « **personnes couvertes** ». D'autres personnes ou parties agissant au nom de Johnson Controls, y compris les parties extérieures et les partenaires d'entreprises commerciales, sont incluses dans les personnes couvertes. Cette politique s'applique à :

- toutes les filiales, succursales et sociétés affiliées de Johnson Controls;
- toutes les entités/coentreprises à participation majoritaire ou consolidées de Johnson Controls ;
- toutes les entités/coentreprises à participation minoritaire ou consolidées de Johnson Controls (telles qu'identifiées);

### **POLITIQUE**

Selon la politique de Johnson Controls, Johnson Controls et toutes les personnes couvertes doivent respecter les lois et réglementations anti-corruption applicables. Toujours selon la politique de Johnson Controls, ni Johnson Controls ni quelque personne couverte que ce soit :



	NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
	SÉRIE	SÉQUENCE
	140	80
,		

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 5 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

- n'a le pouvoir de s'engager dans une activité qui ne serait pas cohérente avec ou enfreindrait des lois et des réglementations anti-corruption couvertes par cette politique, ni encore d'autoriser, diriger ou fermer les yeux sur une telle conduite d'une personne couverte ou toute partie extérieure habilitée;
- ne doit demander ou solliciter, ni encore être tenue de fournir un pot-de-vin, quelque chose de valeur ou un autre avantage indu ;
- ne doit utiliser des contrats de sous-traitance, bons de commande, accords, arrangements ou d'autres véhicules en tant que moyens de faire arriver des paiements directement ou indirectement à un agent public ou à un associé en affaires ou une relation proche d'un agent public, connus comme des personnes politiquement exposées ou toute partie extérieure.

#### RESPONSABILITÉS DES PERSONNES COUVERTES

Toutes les personnes couvertes sont tenues de :

- respecter les lois et réglementations anti-corruption applicables en s'abstenant d'effectuer, d'offrir, de promettre, d'autoriser, d'aider ou de prendre part à tout autre acte pour faire avancer un pot-de-vin ou une activité répréhensible;
- de ne pas effectuer de contribution à un parti politique, une organisation politique, un candidat à une instance publique ou un agent public élu, au nom de Johnson Controls ou en utilisant des fonds ou des biens de Johnson Controls sans l'approbation expresse du service juridique.
- conserver une documentation et des registres précis de toute et toutes les transactions engagées par ou au nom de Johnson Controls ;
- suivre la formation à la conformité de niveau appropriée comme indiqué;
- signaler les informations au service juridique et à l'encadrement organisationnel approprié de Johnson Controls comme conseillé dans cette politique ;
- coopérer aux examens ou enquêtes effectués par Johnson Controls ou le Gouvernement des États-Unis concernant les infractions avérées ou suspectées à cette politique.



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 6 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

#### DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DE JOHNSON CONTROLS

Il incombe aux dirigeants d'entreprise de Johnson Controls de favoriser l'adhésion à cette politique :

- en sensibilisant les personnes couvertes à l'importance des exigences et aux étapes à suivre pour se conformer aux lois et réglementations anti-corruption applicables, et à l'impact sur Johnson Controls en cas de non-conformité;
- en suivant les procédures qui découragent et mettent à jour la corruption, les pratiques de corruption ou d'autres activités répréhensibles ;
- en assurant que toutes les personnes couvertes sous leurs ordres suivent les formations nécessaires comme indiqué pour assurer la conformité avec cette politique et les lois et réglementations anti-corruption applicables;
- en coopérant aux efforts visant à discipliner les personnes couvertes concernant les infractions à cette politique et aux lois et réglementations anti-corruption applicables.

#### PERSONNEL DÉSIGNÉ

Comme indiqué par les politiques pertinentes de Johnson Controls, il incombe à des personnes couvertes « désignées » d'adhérer aux principes suivants couverts par cette politique :

- en assurant qu'aucun paiement ne soit effectué par, à, ou depuis Johnson Controls ou des personnes couvertes en violation de cette politique ou des lois et réglementations applicables, et que tous les paiements pertinents aient été autorisés dans les règles ;
- en évaluant les négociations directes et indirectes avec des agents publics ;
- en examinant et, lorsque cela est légal et raisonnable, en approuvant :
  - √ la remise d'invitations, cadeaux, faveurs ou autres avantages à des agents publics;
  - ✓ le paiement ou le remboursement de voyages ou frais liés à des voyages liés à des agents publics ;
  - ✓ l'octroi de contributions à des œuvres de bienfaisance ou de bourses scolaires, en espèces ou en nature, à des agents publics ou des entités publiques ;



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE
SÉRIE	SÉQUENCE
140	80

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 7 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ:
Legal Compliance Department (Service de conformité juridique)	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable déontologie et conformité) (414) 524-2370	Matt Tanzer

- √ l'embauche ou le maintien en poste de personnes qui sont actuellement ou ont été des agents publics ou des membres de la famille ou des associés proches d'agent publics;
- en éliminant les doutes sur le fait que certaines activités puissent être considérées comme des « drapeaux rouges » signalant des pots-de-vin, des paiements à des fins de corruption ou d'autres activités répréhensibles;
- en s'assurant que les dues diligences sont effectuées concernant la conservation et le contrôle par Johnson Controls de parties extérieures et partenaires d'entreprises commerciales, et que la rémunération de tels parties extérieures et partenaires d'entreprises commerciales est raisonnable et légitime;
- en ayant recours à des mesures de protection anti-corruption dans les contrats de Johnson Controls avec des parties extérieures et des partenaires d'entreprise commerciale, qui peuvent inclure des représentations, des garanties, des clauses restrictives, des droits d'audit et des droits de résiliation, selon les circonstances.
- en empêchant la délégation de pouvoirs discrétionnaires substantiels à des parties extérieures et partenaires d'entreprises commerciales connus pour (ou qui devraient être connus pour par le biais des dues diligences) avoir ou pouvoir avoir une propension à s'engager dans des activités illicites, de corruption ou répréhensibles ;
- en assurant la tenue de livres, registres et comptes justes et exacts ;
- en suivant les pratiques de comptabilité et d'audit qui empêchent l'établissement de comptes
  « au noir » ou secrets, ou la création de registres ou de documents qui n'enregistrent pas de
  manière exacte et fidèle les transactions auxquelles ils sont liés;
- en veillant à ce que toute la documentation obligatoire soit sécurisée et reste appropriée compte tenu des responsabilités de conservation ou des obligations organisationnelles.

### **PAIEMENTS DE FACILITATION**

Johnson Controls interdit les paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont de petits paiements, prenant souvent la forme d'espèces ou d'un petit cadeau, à un agent public à la seule fin d'accélérer ou d'assurer l'exécution d'une action gouvernementale de routine, l'agent public n'ayant pas le pouvoir de refuser l'exécution de telle action. Dans des circonstances extrêmes telles qu'une urgence



NUMÉRO DE	NUMÉRO DE	
SÉRIE	SÉQUENCE	
140	80	

DATE DE PUBLICATION : Novembre 2016	OBJET:	
DATE DE RÉVISION :	POLITIQUE ANTI-CORRUPTION	Page 8 sur 8
DERNIÈRE RÉVISION : Avril 2017		
		_
SERVICE:	CONTACT AU SEIN DU SERVICE :	APPROUVÉ :
Legal Compliance Department	VP, Chief Ethics & Compliance Officer (VP, Responsable	Matt Tanzer
(Service de conformité juridique)	déontologie et conformité) (414) 524-2370	
(Service de comornille juridique)	deontologie et comornine) (414) 324-2370	

de santé ou de sécurité, un employé de Johnson Controls peut être exempté de cette politique. En aucune circonstance, un cadre, directeur ou employé de Johnson Controls ou une tierce partie qui travaille au nom de Johnson Controls ne peut faire, fournir, offrir ou autoriser un paiement de facilitation sans avoir obtenu une exception écrite à cette politique auprès du service juridique. Tout paiement de facilitation, même s'il est approuvé comme une exception, doit être enregistré avec soin dans les livres et registres de Johnson Controls.

#### **FORMATION**

Toutes les personnes couvertes sont tenues périodiquement de participer à des formations couvrant la conformité avec cette politique et les normes et procédures anti-corruption de Johnson Controls, comme indiqué et programmé.

### **AUTRES POLITIQUES ET PROCÉDURES**

Johnson Controls a promulgué plusieurs autres politiques et procédures pour atteindre les objectifs de cette politique anti-corruption. Ces politiques sont disponibles sur le Site de partage des procédures comptables et financières de l'entreprise.

### **INFRACTIONS**

Les infractions aux lois et réglementations anti-corruption couvertes par cette politique peuvent résulter en des sanctions civiles ou pénales substantielles pour à la fois Johnson Controls et les personnes responsables. De telles sanctions auraient des conséquences graves pour les opérations et la réputation de Johnson Controls. Les personnes couvertes qui enfreignent les lois et réglementations couvertes par cette politique feront l'objet de mesures disciplinaires en interne, qui pourront aller jusqu'au licenciement.